Communiqué de Presse

Division de la Presse du Conseil de l'Europe

Réf: 184f08
Tel: +33 (0)3 88 41 25 60
Fax:+33 (0)3 88 41 39 11
pressunit@coe.int
internet: www.coe.int/press

COUNCIL OF EUROPE CONSEIL DE L'EUROPE

47 membres

Albanie
Allemagne
Andorre
Arménie
Autriche
Azerbaïdjan
Belgique
Bosnie-Herzégovine
Bulgarie
Chypre
Croatie
Danemark
Espagne
Estonie
Finlande
France
Géorgie
Grèce
Hongrie
Irlande
Islande
Italie
Lettonie
"l'ex-République yougoslave de Macédoine"
Liechtenstein
Lituanie
Luxembourg
Malte
Moldova
Monaco
Monténégro
Norvège
Pays-Bas
Pologne
Portugal
République tchèque
Roumanie
Royaume-Uni
Russie
Saint-Marin
Serbie
Slovaquie
Slovénie
Suède
Suisse
Turquie
Ukraine

Le Conseil de l'Europe et la Norvège créent un fonds fiduciaire pour favoriser la mise en œuvre de la Convention des droits de l'homme

Oslo, 14.03.2008 – Terry Davis, Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, et Jonas Gahr Støre, ministre norvégien des Affaires étrangères, ont signé aujourd'hui un accord sur la création d'un Fonds fiduciaire « Droits de l'homme ». Ce fonds est destiné à soutenir, en coopération avec la Banque de Développement du Conseil de l'Europe, des projets visant à garantir l'application de la Convention des droits de l'homme en Europe. Des projets bénéficieront dès cette année d'un financement du Fonds.

Dans un premier temps, la Norvège contribuera au Fonds – qui est ouvert à la participation d'autres Etats – à hauteur d'un million d'euros. Les projets financés porteront sur la transposition de la Convention des droits de l'homme dans le droit interne, la formation de professionnels du droit, la diffusion de la jurisprudence de la Cour européenne des Droits de l'Homme et l'exécution de ses arrêts au niveau national.

« La mise en œuvre de la Convention des droits de l'homme, a déclaré Terry Davis, exige un système juridique solide et efficace au niveau national. A défaut, les droits protégés par la Convention ne peuvent être garantis. Cet accord traduit l'attachement de la Norvège à la promotion des droits de l'homme en Europe. Il aura un effet d'entraînement sur les autres pays en les incitant à s'associer à ces efforts de consolidation des droits établis par la Convention. »

« L'une des principales priorités de la Norvège, dans le cadre du Conseil de l'Europe, est de contribuer à l'efficacité et à la pérennité de la Cour européenne des Droits de l'Homme. J'espère que le Fonds fiduciaire deviendra un nouveau mécanisme important pour le financement de mesures nationales d'application de la Convention européenne des Droits de l'Homme », a déclaré le ministre norvégien des Affaires étrangères, Jonas Gahr Støre, tout en appelant les autres Etats membres à contribuer au Fonds et le Conseil de l'Europe à proposer des projets de qualité.

Certains Etats européens rencontrent des difficultés ou manquent de l'expertise nécessaire pour appliquer la Convention. Le but du Fonds est de soutenir les efforts nationaux au moyen de projets spécifiques visant les objectifs suivants :

- existence de recours internes effectifs à la disposition de quiconque souhaite porter plainte pour violation de la Convention
- conformité des procédures internes avec les procédures découlant de la Convention en vue de la conduite d'enquêtes effectives en cas de violations graves des droits de l'homme
- existence de mécanismes effectifs permettant de vérifier la compatibilité des projets de lois et de la pratique administrative avec la Convention
- formation adéquate des professionnels du droit aux normes de la Convention
- diffusion de la jurisprudence de la Cour
- exécution intégrale et prompte des arrêts de la Cour au niveau national
- organisation et gestion adéquates des services publics judiciaires et administratifs.

./..

L'accord a été signé au cours d'une visite officielle de Terry Davis en Norvège. Ce matin, le Secrétaire Général a tenu des réunions au Storting (le Parlement norvégien) et été reçu en audience par Sa Majesté le roi Harald V. Il a également donné une conférence sur la situation des droits de l'homme en Europe à l'Institut des affaires internationales (NUPI). Dans l'après-midi, il rencontrera la Secrétaire d'Etat à la Justice, Astri Aas-Hansen, et la ministre de la Recherche et de l'Enseignement supérieur, Tora Aasland.

Contact presse :
Jaime Rodríguez, attaché de presse, tél. +33 (0)3 90 21 47 04, mobile +33 6 89 99 50 42, jaime.rodriguez@coe.int
Panos Kakaviatos, attaché de presse, tél. +33 (0)3 90 21 54 47 panos.kakaviatos@coe.int